



DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT
DIRECTION DE L'URBANISME
SERVICE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE URBAIN EN PROJET

Réunion organisée par : Anne-Laure Moniot
Tél : 05 24 57 16 60

Compte rendu de la réunion du Comité Local UNESCO Bordelais

Plan Guide Centre ancien

17 mars 2025

Etaient présents :

Membres du CLUB

Aurélien Dufour, architecte du patrimoine

Susanne Eliasson architecte conseil de la Ville de Bordeaux

Claude Laroche, architecte, chercheur de l'inventaire général du patrimoine culturel

Hubert Mercier, architecte des Bâtiments de France, chef de l'Unité départementale de l'architecture du patrimoine, Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine

Aurélien Merle, correspondante Unesco, Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine

Michel Moga, architecte agence Michel Moga

Anne-Laure Moniot, responsable du service de l'architecture et du patrimoine urbain en projet, Direction de l'urbanisme, Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole

Sylvain Schoonbaert, chargé de mission inventaires, direction de l'urbanisme, Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole

Paul Trouillot, vice-président de la Fédération française du paysage Nouvelle-Aquitaine

Laure Vallette, responsable du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, Direction générale des affaires culturelles, Ville de Bordeaux

Isabelle Andorin, représentante du quartier Bordeaux Sud

Céline Le Maire, représentante du quartier Bordeaux Sud

Mathias Cissal, représentant du quartier Bordeaux Centre

Mathieu Sarfati, représentant du quartier Bordeaux Saint-Augustin, Tauzin, Alphonse Dupeux

Lionel Grossmann, représentant du quartier Nansouty, Saint-Genès

INVITES

Thimothée Aubursin, chef du service performance environnementale, universités de Bordeaux

Aude Chatenet, responsable de projet ville et quartiers en renouvellement, direction de l'habitat, bordeaux métropole

Vincent Tissot, conseiller en architecture BFB, service de l'architecture et du patrimoine urbain en projet, Direction de l'urbanisme, Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole

Fanette Cluzaud, responsable de la mission décret tertiaire, direction générale transition écologique et ressources environnementales, Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole,

Diane Cholley, experte immeubles dangereux, service sécurité bâtiminaire, direction générale des territoires, Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole

Lucas Guiraudon, élève urbaniste en alternance à la commission métropolitaine des avant-projets, direction générale de l'aménagement, Bordeaux Métropole

Inès Brudy, élève urbaniste en alternance, direction générale de l'aménagement Bordeaux Métropole

Jean-Rémy Doste, associé de l'agence Hame

Loïc Coulaud, paysagiste, A+R paysage

Le 17 mars 2025, l'avancement du projet du plan guide du centre ancien en perspective du comité de pilotage du 10 avril 2025 a été présenté au Comité Local UNESCO Bordeaux.

Cette étude urbaine couvre un périmètre de réflexion de 323 hectares. Le diagnostic habitant issu de la concertation a été complété d'un diagnostic technique, alimenté de données précises, notamment sur le mal logement et l'insalubrité mais également sur les mobilités, le paysage des espaces publics et les activités économiques afin d'orienter les interventions stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble du périmètre.

La présentation des quatre invariants du plan guide «Habiter mieux», «Économies vivantes», «Paysage climatique» et «Espaces publics apaisés et inclusifs» et des objectifs à traduire dans le plan d'action a permis de poursuivre les échanges engagés lors de la réunion précédente, le 27 janvier 2025.

L'étude de peuplement permet de mieux connaître la typologie des ménages et d'affiner la stratégie pour favoriser le parcours résidentiel par une offre de logements diversifiée répondant aux besoins des plus fragiles notamment en développant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et les logements plus abordables grâce aux baux réels solidaires (BRS) qui permettent de ne faire peser sur les ménages que le coût du logement sans prendre en compte celui du foncier ou les logements locatifs sociaux.

Tout d'abord, le CLUB insiste sur la nécessité d'identifier le végétal, et en particulier les arbres dans les propriétés privées, comme un patrimoine à préserver absolument. L'identification d'une trame d'arbres remarquables privés apparaît comme un point primordial. Cela implique également une connaissance précise non seulement des sols et des matériaux de revêtement mais aussi de la ressource en eau. Les diagnostics phytosanitaires devraient être obligatoires et l'abattage d'arbres sains totalement interdits.

Le CLUB s'interroge sur la priorisation des actions dans le plan d'action qui sera établi par la suite. Bien que l'action sur l'espace public semble la plus facile à mettre en œuvre pratiquement et immédiatement, comment ordonner et coordonner les différentes actions ? Le CLUB souligne l'intérêt de la mise en place d'un arc de fraîcheur qui suivrait à une certaine distance la courbe de la Garonne. Cet arc permettrait de relier les espaces à végétaliser et de rafraîchir de manière prioritaire ces îlots de chaleur où dominent de fortes emprises bâties, avec très peu d'espaces en pleine terre, dans l'espace public tout comme dans les cœurs d'îlot.

Il signale le travail mené à l'échelle métropolitaine dans le cadre de la démarche Bordeaux métropole rafraîchissante que cette action viendrait renforcer.

Enfin, le CLUB évoque les difficultés soulevées par les mobilités douces, avec la hausse des conflits d'usages entre les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés. Il adhère à

l'objectif de promouvoir l'usage du vélo par la réalisation de pistes cyclables mieux sécurisées et mieux connectées et l'installation de places de stationnement pour les vélos.